

Profond malaise X au centre pénitentiaire

Le centre pénitentiaire a des problèmes. «Comme toutes les prisons du monde», note le ministre devant les députés.

«Il manque beaucoup de personnel à la prison, il y a un manque de motivation au point qu'un dixième des effectifs sont portés malades», constate Renée Wagener (les Verts) lors d'une question avec débat. Dans les cinq minutes qui lui sont imparties par le règlement, elle revient à la charge en ce qui concerne le manque de dialogue entre la direction et le personnel, les conflits de compétence, les sanctions infligées aux détenus au petit bonheur la chance.

«Il règne un profond malaise dans la prison, ce sont les détenus qui en font les frais», résume la députée écolo. Et le problème des mineurs d'âge enfermés dans la prison des adultes reste entier. Durant certaines périodes, il n'y a pas d'éducateurs disponibles pour s'occuper des jeunes qui restent enfermés dans leurs cellules 22 heures sur 24.

«Le centre pénitencier de Schrassig, comme toutes les prisons du monde, a des problèmes», reconnaît le ministre de la Justice Luc Frieden. Mais on y serait mieux que dans d'autres prisons à l'étranger. Pour preuve, le ministre avance que notre prison nationale ne connaît pas d'émeutes et très peu d'évasions. «Ce sont des personnes qui travaillent dans la prison qui sont chargées de la sécurité et concrètes», affirme le ministre de la Justice. Le ministre de la Justice n'est pas responsable de la construction

de l'extension. La mise en service de cette dernière ne cesse d'être reportée, Luc Frieden évoque désormais la mi-septembre 2002 comme date d'ouverture probable. L'extension offrira de nouvelles marges de manœuvre pour l'organisation de la prison et va permettre de mieux séparer les catégories de détenus.

Il affirme que le pouvoir politique assume ses responsabilités. Au sein de la prison, les effectifs ont été revus à la hausse, de 242 en 1998 à désormais 310 personnes, cela pour encadrer une population composée actuellement de quelque 330 détenus. Il note le recrutement de huit enseignants. Au niveau des services de santé, des accords ont été trouvés avec le centre hospitalier.

Selon le ministre, le projet de création d'un centre fermé pour mineurs à Dreibern a soulevé de nombreuses questions et de longs débats : le Conseil de gouvernement doit bientôt trancher dans le vif. Lors de la discussion de motion présentée par Renée Wagener, Alex Bodry a saisi l'occasion pour rappeler au ministre que les députés avaient voté, à l'unanimité, une motion qui réclamait la mise en place d'un centre fermé pour mineurs d'âge avant la fin 2001. Pour Renée Wagener, le fait que des mineurs soient incarcérés est «le signe d'un dysfonctionnement grave du système pénitentiaire luxembourgeois».

Alain Kleeblatt

Tolérance zéro : XX

Luc Frieden persiste

La conférence de presse du ministre de la Justice a fait monter la pression au Parlement.

«La loi doit être respectée. Que voilà une formidable conclusion d'une conférence de presse», a noté Alex Bodry (POSL) faisant référence aux déclarations de lundi dernier du ministre de la Justice. Selon le député socialiste, qui alors qu'il était ministre avait notamment la responsabilité des forces de l'ordre, Luc Frieden n'avait lors de cette conférence de presse pas d'autre préoccupation que celle d'occuper le terrain politique, il n'avait que des arrière-pensées électoralistes.

Plutôt que de faire des déclarations tornitruantes aboutissant à un discours de tolérance zéro, le député socialiste, auteur d'une question avec débat, invite le ministre à faire des analyses rationnelles des statistiques de la délinquance et d'en tirer des conclusions qui aboutissent à des réformes concrètes.

Autre son de cloche de Jacques-Yves Henckes mandaté par l'ADR pour une heure d'actualité. Il s'étonne que, lors de cette conférence de presse, le ministre a implicitement reconnu que certains types d'affaires n'étaient plus poursuivis, du moins durant les dernières années.

Le député cite les vols, les rixes, les petits délits en rapport avec la drogue... Il accuse Luc Frieden d'avoir donné la priorité aux commissions rogatoires internationales. Citant le rapport annuel, il évoque le manque de moyens de la justice, mais encore l'immobilisme du ministère depuis que Luc Frieden y a été nommé.

Il affirme qu'il existe bien une relation entre l'immigration, notamment celle hors de l'Union européenne, et la montée de la criminalité et affirme qu'il faut en parler. Il conclut : «Les citoyens attendent des actes, pas des paroles».

Laurent Mosar (PCS) et Jean-Paul Rippinger (PDL) ont formellement approuvé les déclarations de Luc Frieden et lui ont réitéré leur confiance.

Renée Wagener (les Verts) constate que le principe de la tolérance zéro semble s'appliquer surtout à la petite délinquance, mais encore aux étrangers qui subissent pourtant suffisamment de chicaneries. Elle voit aussi dans la petite délinquance le signe d'un malaise social.

Les problèmes des jeunes issus de milieux défavorisés ne pourront pas être résolus en s'appuyant uniquement sur la répression. Elle est suivie par Aly Bisdorff (La Gauche) qui note que le citoyen est plus sensible à la petite criminalité, tels les vols et le vandalisme, qu'à la délinquance en col blanc.

Luc Frieden a rappelé son credo : ne pas se laisser creuser un fossé entre la loi et son application. Face aux députés, il a rappelé qu'en tant que ministre, il a parfaitement le droit de donner des instructions aux procureurs et d'assurer ainsi la cohérence du parquet. Si certaines lois semblent désuètes, c'est au Parlement et non aux juges qu'il appartient de les abroger.

A. K.